L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 FEVRIER 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 15 FÉVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] de Feriet, à midi, à l'Hôtel St-Louis, [illegible] rotogée du rue de chemin de fer [illegible] et à de longs termes de [illegible] dans les ler, 2me et 3me Districts.—Aussi, [illegible] magasins et résidences en briques, dans les [illegible] Royale, St-Anne et Passage St-Antoine, [illegible] que la chapelle obituaire, rue des Remparts, [illegible] actions diverses.

[illegible] Eugène Tourné, aux magasins de MM. [illegible] et Laberde, rue Bienville—Vins, eaux, liqueurs, conserves, etc.

[illegible] E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, [illegible] Levée, 45 et 47—Vente sans réserve de souliers et brodequins.

[illegible] N. Vignié.—Vente régulière de meubles No 122, rue de Chartres, entre St-Louis et [illegible].

[illegible] M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue [illegible]—Vente régulière de meubles.

[illegible] Voorhies, Andier & Co., No 36, rue Vieille-[illegible]—Bottes, souliers et brodequins, sacs de [illegible] et sacs de chemins de fer.

[illegible] Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles [illegible] No 39 de la rue de Chartres—Linge de [illegible], lingerie de messieurs, chapeaux, casquettes, valises, sacs de chemins de fer.

[illegible] Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de [illegible]—Marchandises sèches étrangères et [illegible].

La plus importante vente de la saison. [illegible] particulière des spéculateurs, des [illegible] d'affaires et des chefs de famille qui dé[illegible] des résidences commodes et peu coû[illegible] [illegible] respectueusement appelée sur la grande [illegible] de propriétés de valeur améliorées ou [illegible] dans le Premier, le Deuxième et [illegible] District de cette ville, qui aura lieu [illegible] à midi, à l'Hôtel St-Louis, par le mi[illegible] de Feriet, encanteur, pour le compte [illegible] absents. Les conditions sont li[illegible] vente est positive.

[illegible] de Feriet, à même lieu et temps [illegible] offrira une liste d'actions indus[illegible] valeur, comprenant 37 actions de la [illegible] du Gaz, 16 actions de la Compagnie [illegible] 21 actions de la Compagnie [illegible] Germania et 1 action de la Société [illegible] de l'Opéra. Pour plus de détails, [illegible] d'encan.

ATTENTION !

[illegible] les marchands aux [illegible] détails ainsi que pour les condi[illegible] vente importante, laquelle aura lieu aujourd'hui [illegible] ainsi que les [illegible] importateurs, [illegible] & Laborde.

[illegible] & Planas. Aujourd'hui, jeudi, [illegible] heures du matin, MM. Voorhies [illegible] vendront dans leur salle d'encan de [illegible] Levée, No 36, un bel assortiment de [illegible] et brodequins composé de [illegible] sacs de toute sorte. L'atten[illegible] est appelée sur cette vente qui [illegible].

Faites imprimer vos Factures, Car[tes] et faites faire vos reliures au [illegible] Printing Office, 112 et 114, rue [illegible].

THÉATRES

Aujourd'hui Jeudi.

[illegible] L'Africaine.
[illegible]—Barbe Bleue avec chants.
[illegible]—Red Light or the Signal of Danger.
[illegible]—The Stage Struck Taylor [illegible] Ticket of Leave Man.
[illegible] Dan Rice—Place de l'Annonciation.

Le Débat en Louisiane.

[illegible] enquête congressionnelle a démontré [illegible] dernières élections, en Louisiane, [illegible] été une farce, et que la majorité [illegible] élus n'étaient que les élus [illegible] gouverneur Warmoth et non ceux des [illegible]. La Législature actuelle ne re[présente] plus le corps électoral de l'E[tat] [illegible] Conseil de ville ne représente [illegible] électoral de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ne peut servir de base à un con[illegible] civile, elle ne peut, davan[tage] [illegible] la source légitime de l'autorité [illegible] politique. Il n'existe donc pas, [illegible] de gouvernement légitime; [illegible] qu'un gouvernement de fait.

[Le] Congrès qui, depuis la fin de la guer[re de] sécession, en 1865, a fait, défait et re[fait] les gouvernements des Etats du [Sud] [illegible], dans le rapport du comité [illegible] envoyé à la Nlle-Orléans, des préten[illegible] suffisants pour reconstruire [illegible] plus, si cela lui convient, le gou[vernement] de la Louisiane. Malheureu[sement] pas plus dans les circonstances [présen]tes que dans les précédentes occa[sions] [illegible] l'intérêt ni le droit des peu[ples] [illegible] consultera le Congrès. L'esprit [de] parti qui a dicté les diverses me[sures de] reconstruction temporaires, [illegible] probabilité, sur toutes les [illegible] dans la décision [illegible] sur les affaires de la Louisiane.

[Pour la] première fois, le parti républi[cain] [illegible] exposé à se trouver divisé au [illegible] sujet d'une détermination à [prendre à] l'égard d'un Etat du Sud, par le [fait de] l'opposition du gouverneur War[moth au] président Grant. Mais il paut [illegible] deux causes l'une; ou que M. [illegible] aura fait secrètement sa paix [avec le pré]sident, et alors nous n'avons au[cun espoir] d'obtenir justice, ou que la [illegible] voir les démocrates s'emparer [illegible] révélés par l'enquête, n'en[illegible] républicains de toute nuance, au[illegible] réunir pour étouffer l'affaire [illegible] statu quo.

[L']espoir d'obtenir satisfaction du [illegible] est donc très faible, et nous som[mes] [illegible] ce que l'utilité de l'enquête [illegible] à l'effet moral qu'elle a pro[duit].

[En] attendant que le débat soit ré[glé] par l'inaction du Congrès, aux par[ties in]téressées, c'est-à-dire au peuple de [la Louisiane] d'une part, et au gouvernement [illegible] de l'autre, la question pré[sente] [deu]x alternatives : ou le gouverneur [illegible] et fera voter par sa législature [les] réformes politiques qui garanti[ront l']impartialité de l'enregistrement et [la sincé]rité des élections, ou il s'arrangera [pour] que la session se passe sans [que les ré]formes demandées soient votées [et qu'il] revient au même, de façon à ce [que les] nouvelles ne soient pas meil[leures que] les anciennes.

[Dans] le premier cas, si on a des garan[ties suffi]santes pour les élections, il fau[dra avoir] patience et s'organiser afin [d'obtenir] par la voie pacifique du scrutin [illegible] prochain, le renouvellement [du gou]vernement actuel par un nouveau [gouverne]ment disposé à accorder toutes [les réfor]mes politiques et financières dési[rées].

[Dans] ce temps, lorsque cette première [illegible] sera devenue un fait, d'exami[ner sur] quelles bases il conviendra d'orga[niser le] grand parti de la réforme et de [illegible].

[Dans] le second cas, celui où la législatu[re] ne voterait aucune réforme ou [que] des lois aussi mauvaises, pour [ne] dire plus mauvaises, que les an[ciennes, le] peuple de la Louisiane resterait [à la] merci de M. Warmoth et n'au[rait aucun] remède à espérer du scrutin. [Il] faudrait aviser à obtenir, autre[ment que] par le droit de vote, le redresse[ment] des torts qu'il a subis et la restitu[tion des] torts et des libertés qui lui ont [été enle]vés. Nous ne voulons pas exami[ner à l'a]vance, la situation qui résulterait [d'un statu] en du statu quo, parce que nous [illegible] croire que M. Warmoth pour[rait] [illegible] jusqu'à refuser toute sa[tisfaction] à la population qui a le malheur [de l'avoir] pour gouverneur.

[Il] reste plus que douze jours à la Lé[gislature] pour atteindre le terme de sa [session] [illegible] attendrons la fin de ce [illegible] savoir ce que la prudence, à [illegible] sagesse, aura inspiré à nos [illegible]. Nous examinerons alors [illegible] les faces, la situation qui aura [été faite au] peuple de la Louisiane. S'il [illegible] un remède pacifique, nous [illegible] en conseillant de l'employer; [si nous n'en] apercevons aucun, nous le [dirons] franchement et nous placerons [sous les] yeux de nos lecteurs les consé[quences] de la double alternative qui s'of[frira au] peuple de la Louisiane : c'est-à-[dire les con]séquences de la soumission [illegible] la continuation d'une oppres[sion] [illegible] et ruineuse, ou celles d'une [illegible] continuelle ayant pour objet la [restaur]ation des libertés supprimées par [un gou]vernement issu de la force et main[tenu par la] fraude et l'usurpation. Il ap[partient] au peuple de la Louisiane de [décider lui-]même quelle sera la ligne de [conduite] qui lui paraîtra la plus digne [illegible] désastreuse dans ses résul[tats].

Assortiment complet de masques et [illegible] or et argent, pour costumes [illegible] chez Guéblé et Nippert.

[illegible] 55—Achetez une belle machine [à coudre] améliorée de Grover & Baker au [nouveau] local succursal de l'agence de [la rue] Royale, 139.

Mouvement important du Comité des cinquante et un.

Grand meeting pour samedi prochain.

Attendu que ce Comité, représentant une grande portion des citoyens de la Nlle-Orléans, sans distinction de parti, regarde le rappel immédiat des lois suivantes comme nécessaire, savoir :

La loi d'élection, la loi d'enregistrement, la police métropolitaine, et leur remplacement dans cette présente session de l'Assemblée générale, par telles lois qui assurent à tout électeur de tout parti, classe et couleur, le droit illimité de suffrage et permettent à la Nouvelle-Orléans, qui paye tous les frais, d'exercer une juste influence dans la direction et le contrôle de sa police, ce qui est absolument essentiel pour préserver et le bon ordre de la ville et de l'Etat et pour assurer leur futur bien-être;

Et attendu que chaque branche du gouvernement d'Etat s'est engagée formellement à opérer ces réformes;

Et attendu que ce comité voit avec surprise et alarme l'indifférence coupable du gouvernement actuel d'Etat à l'égard des intérêts et des demandes du peuple;

Il est résolu qu'un grand meeting de citoyens soit et est convoqué pour samedi soir, 17 février, à 7 heures, pour mettre le comité à même de rapporter un projet de [illegible] suggestions qui [illegible] à la conduite peu satisfaisante des autorités d'Etat.

Il est résolu en outre que le président nomme un comité de dix, pris parmi les membres de ce comité général, à qui sera confié le soin de préparer un rapport condensé sur tout ce qu'a fait ce comité pour la correction et l'extirpation des maux dans nos affaires d'Etat et de ville, et sur le résultat de ses mesures ; et en outre de préparer et adopter une adresse au peuple, avec des recommandations pour sa conduite future.

Comité nommé en vertu de la résolution :

H. N. Ogden, prés.	J. N. Lea,
E. H. Summers,	Chas. E. Fenner,
John H. Kennard,	M. M. Greenwood,
Edward Booth,	J. Bowling,
J. C. Morris,	S. H. Kennedy.

Académie de Musique.—L'engagement de l'artiste populaire et favorite Lydia Thompson et de sa troupe de jolies blondes et d'habiles comédiens sera terminé samedi. Ce soir, jeudi, la troupe donnera pour la dernière fois la pièce amusante de *Barbe bleu*, qui, bien que différente de l'opérette de ce nom, n'en est pas moins drolatique. Demain, pour le bénéfice d'adieux de la gracieuse Lydia, on donnera une grande comédie et des pièces burlesques. Les gens qui veulent rire et s'amuser ne sauraient trouver de meilleur endroit que l'Académie pour passer la soirée.

Le Grand-Duc Alexis.—Nous annonçons que le Grand-Duc et sa suite, avec le gouverneur et les autorités municipales et autres, assisteront à une grande Matinée que Dan Rice doit donner aujourd'hui, à midi, sur la place de l'Annonciation, où le fameux Cirque Pavillon de Paris a été transporté. C'est dans cette Matinée que seront exécutées les plus brillants exercices et que paraîtront les chevaux les mieux dressés et les mieux élevés du fameux Cirque.

Le Grand-Duc Alexis s'intéressant d'une manière particulière aux évolutions et à l'élevage de la race chevaline, le vétéran Dan Rice est décidé à lui montrer ce qu'il a de mieux et à se surpasser pour lui plaire.—Quelle foule!

Dan Rice.—Après avoir satisfait la curiosité publique à la Nouvelle-Orléans, Dan Rice se transportera avec son cirque au Bayou Lafourche et donnera des représentations à Raceland, Lockport, Pattersonville, Franklin, Centreville, Nlle-Ibérie, St-Martinville et dans d'autres localités, tant dans l'intérieur que sur les bords du Mississippi.

☞ Leurs fameuses chemises françaises de $30, sont maintenant vendues à $27, chez Guéblé et Nippert, avec un grand assortiment de faux-cols, au choix, à $3 la douzaine.

Chemises françaises a bon marché.—Parmi les articles à bon marché que la maison Lion & Pinsard, rue du Canal 151 et 153, a mis en vente, nous citerons des chemises à devants en toile à $25 au lieu de $35, ce qui est un rabais considérable pour un article aussi recherché que celui dont il est question. Ce sont des prix véritables de liquidation. Nous engageons les visiteurs à en profiter.

Astrologie.—Mme Ross pratique l'art mystérieux de lire dans le passé et dans l'avenir. Ses séances en Europe comme en Amérique ont eu, paraît-il, un grand succès de curiosité, car l'astrologie, qu'on s'en moque ou qu'on y croie, exerce sur les esprits un puissant attrait. A ceux qui douteraient de sa science Mme Ross dit hardiment : Mettez-moi à l'épreuve. On verra aux annonces qu'elle donne ses séances au No 40 rue Dauphine.

Gants a très bon marché.—La maison Moreau, coin Royale et Toulouse, s'est toujours distinguée par le bon marché auquel elle vend ses excellentes marchandises, mais elle vient cette fois de se surpasser elle-même. Comme on le verra aux annonces, elle livrera ses gants de peau, système Jouvin, pour dames, à 75 cts. la paire, et pour hommes à 90 cts. A ce prix-là ils seront vite enlevés.

Articles français au rabais.—Dans les rabais opérés par la maison Lion et Pinsard, sur ses prix habituels, par suite de sa liquidation, nous signalerons des faux-cols Florence et autres à $2 75, des caleçons de toile à $20, des gants Jouvin à $1 75 et des cravates depuis 25 cents. Nous engageons les étrangers à rendre visite au magasin de MM. Lion et Pinsard, 151 et 153 rue du Canal.

☞ Qui pourrait se passer d'une Lampe de sûreté d'Orient ! Rien de plus propre et de plus sûr. Ces lampes donnent à moitié prix une lumière deux fois plus vive que celle d'un bec de gaz ordinaire. Agents en gros et en détail de la Compagnie d'Huile Septoline, 62, rue du Camp, et 15, rue Dauphine.

☞ Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, chez Guéblé et Nippert.

Portraits photographiques.—L'établissement de M. Anderson, rue du Canal 183, est célèbre à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud tout entier. Cette haute réputation est pleinement méritée. Les portraits de M. Anderson sont de véritables œuvres d'art; non seulement comme photographie, mais encore au point de vue du naturel de la pose et de l'entente des effets de lumière. On peut recommander spécialement au public les portraits "Sun Pearl" qui sont une spécialité de l'établissement.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir, au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

☞ Le grand-duc Alexis ne regrette nullement les fatigues du long voyage qu'il a entrepris à travers les Etats-Unis, car il a enfin pu voir la célèbre Lampe de sûreté d'Orient, que vend la *Septoline Oil Company*, au No 62, rue du Camp, et au No 15, rue Dauphine.

☞ Neuril guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

☞ Gants blancs à 75 cts., $1 00 et $1 50, chez Guéblé et Nippert.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 168, de la rue du Canal.

☞ Neuril est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co. agents généraux à la Nouvelle-Orléans. En vente chez tous les pharmaciens.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 168 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

La représentation de l'*Africaine* promet d'attirer, ce soir, à l'Opéra, un des plus brillants auditoires de la saison. La salle nous dit-on, est presque complètement louée; il ne reste qu'un certain nombre de fauteuils d'orchestre qui trouveront d'autant plus facilement preneurs, que les dames ont adopté l'excellente habitude de se placer dans cette partie de la salle d'où l'on voit et d'où l'on entend parfaitement.

Les principaux rôles de l'*Africaine* sont interprétés par Mlle Levielli, Mme Durand, MM. Delabranche, Dumestre, Coulon et Périé.

Demain, vendredi, *Roméo et Juliette* avec Mme Durand, MM. Bizan, Coulon, Périé, Sohve et Jourdan. Cette représentation est donnée, en dehors des jours d'abonnement, pour satisfaire au désir des nombreux étrangers venus à la Nlle-Orléans à l'occasion des fêtes.

Le Grand-Duc Alexis a fait informer la Direction qu'il assisterait à la représentation d'aujourd'hui et à celle de demain.

CHRONIQUE LOCALE.

La succession de Caballero.—La Cour Suprême, par l'organe du juge Taliaferro, vient de confirmer le jugement de la Seconde Cour de district, juge Duvigneaud, qui, dans le temps, avait déclaré que la seule héritière de M. Caballero était son unique fille, Mme Conte demeurant en Espagne. En conséquence, le testament de Caballero qui laissait tout son bien, moins quelques donations particulières, à [illegible] [illegible] revient à la fille déshéritée du testateur. Cet arrêt est final. Les juges Ludeling et Howell ont donné leur concours à l'opinion du juge Taliaferro, le juge Wyley ayant émis une opinion contraire.

Rapport du grand juri.—Le Grand Juri, dans son rapport au juge Abell, dénonce les accidents de chars qui ont fait tant de victimes, dans les rues de la Nlle-Orléans et demande quels moyens il doit suggérer pour prévenir ces accidents terribles et obliger les Compagnies à remplir les obligations de leur charte. Le rapport est très énergique, mais il ne peut changer les clauses d'une charte ni l'esprit des jurés appelés à se prononcer sur la conduite d'un cocher. Si les jurés acquittent toujours, il n'y a pas de loi qui puisse tenir.

Une femme incendiée.—Un nommé Charles Sinnott (c), a été arrêté, lundi soir, par les officiers Dumonville et Hillis, au coin des rues Bienville et Tremé, sur l'accusation d'avoir, avec une allumette, mis le feu aux vêtements d'une femme qui se trouvait dans un café. En un instant cette malheureuse a été enveloppée de flammes qui lui ont causé des blessures terribles aux deux bras. L'accusé, après avoir fait résistance aux officiers de police, a été finalement réduit et a été conduit au poste Tremé. Le recorder McArthur l'a ensuite envoyé à la geôle.

Une femme brulée.—Mardi soir, vers 10 heures, Rosa Johnson (c), âgée d'environ 30 ans, a été affreusement brûlée, pendant qu'elle était assise près du feu, chez elle, rue Chippewa, entre les rues Terpsichore et Melpomène. Elle a dit qu'une étincelle de son feu de bois avait mis le feu à sa robe et que dans son effroi, elle avait couru précipitamment dans la cour où les voisins furent attirés par la lueur du feu qui la dévorait, plutôt que par ses cris, car la terreur à laquelle elle était en proie l'avait empêchée d'appeler au secours. Rosa a été transportée à l'hôpital, mais on n'a peu d'espoir de la sauver, ses brûlures étant des plus graves.

Arrestation.—Hier matin, la police a arrêté Henry Petrie, un des voleurs accusés d'être entré chez le Dr. Choppin. Il est aussi accusé d'être entré chez M. Skardon, rue Jackson, d'où il fut chassé à coups de revolver par le maître de la maison. Petrie a été conduit chez le Dr Choppin, où il a été reconnu sans hésitation par Mme Choppin et son mari.

Sauvé.—Théodore Spahn, allemand âgé de 41 ans, réduit au désespoir par la maladie et la pauvreté, s'est jeté hier soir du ferry de la rue Ste. Anne dans le fleuve, avec l'intention bien évidente de mourir; mais il a été sauvé par les hommes du ferry qui l'ont envoyé à l'Hôpital de Charité.

Température.—C. Duhamel, opticien, 14 février.

	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A. M.	54	12
Midi	65	18
3 P. M.	65	18
6 heures P. M.	57	14

Législature de la Louisiane.

SÉANCE DU MERCREDI, 14 FÉVRIER, 1872.

Sénat—La séance est ouverte à midi. [illegible] rapports sur divers projets de loi.

Le comité de finances présente un rapport concluant à l'adoption de la loi relative à la perception des revenus de l'Etat. Cette loi est mise à l'ordre du jour spécial de samedi prochain. Le même comité présente un rapport sans conclusion sur une loi intitulée : "Acte abolissant les fonds dits fonds du séminaire, fonds des écoles libres, et fonds pour racheter la dette de l'Etat. Il fait aussi son rapport sur une loi destinée à remplacer la loi d'appropriation de la Chambre, présentée par M. Davidson pour payer le *millage*, le *per diem* et les dépenses de l'Assemblée générale pour la session de 1872, et pour la session extraordinaire tenue par le Sénat en décembre 1871.

De ce rapport, qui est très étendu, nous extrayons les chiffres suivants :

Dépenses du Sénat pour la session de 1871 :

Payé comptant	$123,664 41
Payé en warrants	14,674 45
Total général	$138,338 86

M. Gallup, du comité des finances, lit un rapport favorable au projet de loi ayant pour objet l'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer de Monroe, Bastrop et de l'Arkansas. Le projet est envoyé à l'impression.

Le même membre fait un rapport, concluant, sauf quelques amendements, à l'adoption de la loi relative à la vente d'une portion du Chemin de fer Pontchartrain, consentie en faveur de M. Charles Morgan.

Il présente aussi un rapport sans conclusions arrêtées, sur la loi d'incorporation du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

Divers projets de loi sont annoncés comme devant être présentés prochainement au Sénat.

M. Wilcox présente une loi dont l'objet est de réduire la dette de l'Etat en autorisant la Compagnie du Canal de Navigation du Mississipi au Golfe du Mexique à rendre les bonds d'Etat qui lui ont été remis, et à émettre en leur place des bonds de première hypothèque, et à modifier leurs plans.

Référé au comité judiciaire.

Sur la proposition de M. Ray, la discussion est ouverte sur la loi destinée à remplacer le bill d'appropriation. Le Sénat vote cette loi, d'après laquelle les dépenses du Sénat pour la session extraordinaire de 1871 et la session ordinaire de 1872, s'élèvent à $70,000, et celles de la Chambre pour la session de 1872 sont de $105,000.

Le Sénat décide le maintien de l'emploi de commis aux warrants pendant la session actuelle, avec l'amendement suivant présenté par M. Lynch : "Pourvu que cet acte ne contienne aucune disposition ayant pour effet de maintenir l'emploi de commis aux warrants après l'expiration de la session actuelle. Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la loi destinée à remplacer la loi des élections présentée par M. Ray.

M. Campbell est en faveur de l'adoption du projet, à la condition que l'on y ajoutera un amendement ayant pour objet de pourvoir à la formation d'un Board d'Officiers chargés de vérifier les retours, Board qui aura le droit, dans les cas d'émeute ou de violence, de refuser d'accepter les résultats du scrutin obtenu dans de telles circonstances. Cela réservé, M. Campbell se joindra aux plus grands démocrates pour faire passer une loi qui assure le dépouillement loyal du scrutin.

M. Campbell fait allusion à ce qu'il appelle les scènes de violence de 1868. M. Bowman lui réplique et repousse, au nom du peuple, les accusations portées contre celui-ci par le préopinant.

Après quelques observations de M. Hunsaker, le Sénat passe au vote de la première section de la loi et l'adopte dans sa teneur.

La discussion est à peine engagée sur la deuxième section, que le Sénat, faisant droit à une motion de M. Harris, passe en séance exécutive.

A la reprise de la séance publique, le Sénat vote l'ajournement.

La séance est levée.

Chambre des représentants—On discute le substitut du bill du Sénat au bill de M. Thompson de la Chambre, relatif à l'enregistrement des votants. Toute la question roule sur le pouvoir de nomination des officiers qui seront chargés de l'enregistrement. La 5e section porte que le gouverneur, avec l'avis et le consentement du Sénat, nommera les inspecteurs d'enregistrement pour toutes les paroisses de l'Etat.

A cette section M. Moncure propose de substituer un amendement portant que les inspecteurs dans les paroisses rurales seront nommés par les jurés de police, et à la Nlle-Orléans par le maire.

M. Thompson appuie l'amendement, et déclare le parti républicain a ses garanties dans le pouvoir laissé au gouverneur de nommer les membres des jurés de police.

M. Peter Harper, appuie la section telle qu'elle se trouve dans le bill du Sénat. M. Harper, qui a été laissé avec le gouverneur, repousse toutes les insinuations [illegible] [illegible] contre lui et répond de ses sinécures. Il dit que chez lui ce n'est pas un [illegible] et qu'il vient [illegible] que la Législature entre dans la voie des réformes.

M. Barrett pense que la prévision exigeant que les nominations d'inspecteurs soient confirmées par le Sénat est une garantie suffisante contre le gouverneur.

M. Worrall [illegible] l'amendement et demande que les nominations soient faites par le Conseil de ville.

M. Moncure accepte l'amendement de M. Worrall.

M. [illegible] propose, comme substitut, que le gouverneur [illegible] ses nominations au Sénat, la question en avant le [illegible] [illegible].

M. Dupré demande que le substitut soit déposé sur le bureau, ce qui est fait par 57 contre 29.

L'amendement de M. Moncure est également [illegible].

ment déposé sur la table par 55 contre 29 et la section est adoptée par 55 contre 31. (On trouvera les noms des votants dans notre partie anglaise.)

La section 6, portant que les membres de l'Assemblée Générale ne pourront être nommés ni inspecteurs, ni enregistreurs, ni surveillants, est adoptée.

Une section présentée par M. Worrall pour punir les inspecteurs dans le cas où ils se laisseraient corrompre, est adoptée et le bill passe finalement.

La Chambre s'ajourne.

EUROPE.

Le 20 janvier, le prince Orloff, en tenue de ville, a présenté à M. Thiers les lettres qui l'accréditent auprès du Président de la République française en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Russie.

Le prince Orloff a ensuite dîné avec M. Thiers, et à trois heures le Président de la République et l'ambassadeur de Russie sont venus ensemble à Paris.

— On lit dans le *XIXe Siècle* :

Un bruit a été mis en circulation, dont l'importance n'a échappé à personne.

Il s'agit de la garantie, offerte par trois grandes puissances à la France, de l'indemnité de guerre à payer par la France à l'Allemagne.

Nous avons voulu nous renseigner exactement sur cette éventualité politique et financière, et nos renseignements spéciaux nous permettent de dire que cette combinaison repose sur des bases sérieuses.

Sérieuses, disons-nous, mais non solides encore, malheureusement.

En effet, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, qui avaient chargé M. Gladstone d'ouvrir les premières négociations avec le cabinet de Versailles, ont transmis à Londres avis de ne pas pousser plus avant ces démarches.

Les cabinets de Saint-James, de Vienne [illegible] la fin de la discussion du budget, pour savoir comment on arrivera à l'équilibrer.

Les négociations entamées ne seront donc pas poursuivies avant quelques semaines.

La question de la réorganisation de l'armée sera également suivie avec la plus grande attention par les puissances européennes, qui, répétons-nous, sont disposées à aider la France, financièrement parlant, à la condition toutefois que la combinaison leur paraîtra non pas profitable, mais *sûre*.

Le *Golos*, de Saint-Pétersbourg prétend que les journaux de Berlin se sont singulièrement mépris sur le sens et la portée du discours que le czar a prononcé au banquet de Saint-Georges. Ces feuilles se sont servies de ce discours pour exercer une pression sur les ennemis de l'Allemagne, et surtout pour tenir la France dans un état de terreur en lui faisant voir son isolement et sa faiblesse; mais, ajoute le *Golos*, la vérité est que la Russie ne permettra à aucune puissance, quelle qu'elle soit, de se servir d'elle comme d'un instrument, ni n'amoindrira ses sympathies au point de ne pas traiter la France ou les autres puissances sur un pied d'amitié égal à l'amitié qu'elle a pour l'Allemagne. Si la Russie n'a nul intérêt à s'ingérer dans les affaires allemandes, elle n'a, d'autre part, nul désir d'agir à l'étourdie envers la France.

L'Autriche, qui se méfie des professions de foi de la Russie à l'endroit de la paix, l'Autriche se croit, à cause de ses sympathies en faveur de l'Allemagne, en parfaite sécurité en donnant son impuissement à un pernicieuse politique dans la question slave. Mais ces sympathies de l'Autriche, quelle que soit leur force, ne résistent pas à avoir le dessus sur celles que le peuple russe professe à l'égard des Slaves.

Bien que l'empereur et le peuple de Russie désirent continuer à vivre dans des rapports d'amitié avec l'Allemagne, toujours est-il que si celle-ci change ses vues, la Russie se considérera parfaitement libre d'agir comme bon lui semblera. La Russie et l'Allemagne pourront donc rester amies aussi longtemps que cette dernière puissance ne donnera aux Slaves aucun sujet de lui être hostiles.

FRANCE.

(Correspondance de l'*Indépendance Belge*.)

Versailles, Paris, 21 janvier.

Hier, au retour de la séance, deux exclamations sortaient de toutes les bouches. Bouches de la gauche, de l'extrême gauche ou de la droite; c'était d'abord :

"Quelle comédie!"

Et ensuite :

"Il faut aviser!"

et déjà des rendez-vous se prenaient entre collègues pour délibérer; à la vice-présidence de la république; MM. Mac-Mahon, de Cissey, d'Aumale, et Gambetta.—On du moins j'ai entendu un légitimiste pur et ardent, répondre à un ami qui lui parlait du duc d'Aumale: "Plutôt Gambetta!"

A gauche on parlait de faire une proposition [illegible] M. Grévy ce [illegible] président de la république, et, soit dit en passant, cette idée est celle qui a le plus de chances d'être adoptée par la majorité de l'Assemblée, et le pays aurait enfin fait d'heure en heure son chemin dans l'esprit public.

Conséquemment, avec tous les germes de conflits qui sont dans l'air, on ne peut rester dans la situation faite par cette crise.

Vous n'aurez pas manqué d'apercevoir que la demande de nomination d'une commission faite par M. Batbie, organe de la droite, une manœuvre parlementaire ayant pour but d'accepter la démission de M. Thiers et de rendre définitive la séparation d'avec l'Assemblée. Vous aurez vu enfin M. de Kerdrel tout prêt à déclarer le pacte de Bordeaux et à consommer la division de l'Assemblée en deux parts : royauté, république.

Il fallait voir l'ardeur de la droite et sa furie! Il fallait entendre, dans les couloirs, avant la séance, les serments d'Annibal qui s'échangeaient : "C'est pour aujourd'hui!—Allons, c'est bien décidé!—Il faut en finir!"

Pour accepter avec joie la démission de M. Thiers, pour la lui donner au besoin, que manque-t-il donc à la droite? Mon Dieu! tout simplement de s'accorder sur un candidat, c'est toujours là qu'elle bute. Elle part en guerre, formidable, résolue, et puis dès qu'elle entrevoit le triomphe, elle recule ne sachant à qui adjuger les dépouilles opimes.

Comment M. Thiers, qui a vu cela vingt fois déjà, a-t-il pu un moment faire alliance avec cet ennemi, et, par là, éveiller les défiances de la gauche? Il voit ce que sont à son égard, aux heures de crise, les amis de M. Baragnon!

Avec la délégation du bureau, qui donc était chez lui, hier entre 4 et 5 heures, le conjurant de rester au pouvoir? la gauche seulement, et même l'extrême gauche.

C'est aux instances de la gauche qu'il a répondu, et soit dit à cette occasion, avec hésitation, lassitude, mollesse; en faisant valoir les difficultés qui sont encore à l'horizon avec le traité de commerce, la marine marchande, la loi militaire, exprimant toujours la probabilité d'un brisement à propos de ces chocs; et finalement laissant, dire qu'on pouvait considérer sa démission comme retirée, mais ne daignant pas dire lui-même, et catégoriquement, qu'il la retirait.

Conclusion : de quelque façon que j'envisage les choses, je n'ose plus prévoir une longue durée à la présidence de M. Thiers, soit qu'on considère M. Thiers comme las, en effet, soit que les conflits à prévoir semblent inévitables et inévitablement faits pour amener le brisement. Et, je vous le répète, dès aujourd'hui—comme votre bulletin de ce matin le prévoit d'ailleurs—tous les yeux se tournent vers M. Grévy.

Agitations et complications en Europe.—Nous lisons dans le *Courrier de France* du 22 janvier :

La situation est des plus critiques dans un certain nombre de départements du Midi.

Le préfet de Marseille a télégraphié à Versailles qu'il ne répondait pas de l'ordre si on ne lui expédiait pas des renforts.

On a dû lui envoyer immédiatement des troupes, une batterie de mitrailleuses, deux frégates cuirassées et deux compagnies d'artillerie.

A Arles, à Montpellier, à Nîmes, à Gap, les esprits sont très surexcités. Les meneurs de l'Internationale s'efforcent d'amener une insurrection générale dans tout le Midi avec Lyon pour base d'opération.

Un bruit qui a pris assez de consistance pour que nous ne puissions nous dispenser de le reproduire sous toutes réserves, s'est répandu depuis hier à Versailles. On nous assure de très bonne source que la Prusse fait d'actives démarches auprès de la Russie pour la décider à une intervention et à une occupation commune de certains cantons de la Suisse, en vue d'agissements probables ou au moins possibles de l'Internationale, dont le centre d'action serait à Genève.

Le but de ces agissements, d'après les renseignements secrets que M. de Bismark prétend avoir, serait de produire une vive agitation et d'amener une vraie insurrection dans les provinces méridionales de la France. Nous pouvons qu'appeler sur le motif et le but de ces tentatives de la diplomatie prussienne pour s'entendre avec la diplomatie russe, l'attention sérieuse du gouvernement français.

—Nous recevons une lettre (d'une dame sans doute) par laquelle on nous demande de proposer d'imposer les célibataires et de provoquer une loi par laquelle tout homme âgé de quarante ans qui ne serait pas père de famille serait déclaré inéligible (de voter sans doute) ou condamné à un supplément d'impositions.

Communiqué à M. Pouyer-Quertier.

—La poste prussienne a d'étranges caprices. On vient de renvoyer à M. X...., qui n'avait pu remarquer dans l'a[illegible] [illegible] une lettre de sa famille. La dite lettre est close par quelques lignes du fils de M. X...., qui a environ dix ans; les voici:

"Oui, mon cher papa, comme tu le dis sa tante, nous entendons tous les jours le canon français et le canon prussien; je les distingue très aisément : le canon français fait *boum !* et le canon prussien, qui prononce mal, fait *poum !*"

—Une réflexion charmante d'une petite fille de six à sept ans.

[illegible] [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Affaire de l'Alabama.

L'Angleterre unanime dans sa résistance.

Interprétation du traité de Washington.

Ce document sera traduit en français.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 14—L'expédition à la recherche du Dr. Livingstone est partie aujourd'hui.

Paris, 14—Les membres de la droite ont déclaré qu'ils ne voulaient pas absolument faire fusion avec les orléanistes de l'Assemblée.

Bucharest, 14—Les consuls et autres représentants des puissances étrangères [illegible] [illegible] des Juifs dans les principautés.

Londres, 14—Le juge-président Cockburn, membre de la commission arbitrale de Genève, approuve le refus du gouvernement de se soumettre aux réclamations pour pertes indirectes.

Londres, 14—Fowler, membre du Parlement pour Cambridge, a dit à ses commettants à propos de l'affaire de l'Alabama, que l'Angleterre ne doit ni faire trop de bruit ni se laisser intimider par des menaces de *bully*. Il croit que l'opinion du pays est faite depuis le premier homme jusqu'au dernier. Si nos cousins américains veulent de l'argent, il faut qu'ils viennent le prendre.

Le *Times* considère que la situation, aujourd'hui, est plus satisfaisante. Il dit que la querelle soit venue de ce que Gladstone a craint l'effet des intrigues.

Le *Daily Telegraph* ne croit pas au rapport d'après lequel la réponse à la note de lord Granville serait arrivée de Washington. Il croit que les Etats-Unis attendront la réception de la prochaine note par la malle, avant de faire une réponse formelle.

Bombay, 14 fév.—L'assassin du gouverneur-général de l'Inde a été jugé, convaincu et condamné à être pendu.

Paris, 14—Le journal la *Patrie* annonce que la police fait des perquisitions pour s'emparer des armes qui peuvent se trouver dans les quartiers suspects de la capitale.

Le comte de Chambord est arrivé à Anvers où il se dispose à établir sa résidence.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 14—Le gouverneur général Valmaseda est de retour. Les trois jours de carnaval se sont terminés sans trouble.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 14—Le Hornet a eu la permission d'aller de Baltimore à New York sans caution.

Le comité judiciaire de la Chambre prépare un bill donnant aux héritiers de suicidés le montant de leurs polices des compagnies d'assurance sur la vie.

La Cour Criminelle examine une motion pour la suspension du jugement dans l'affaire du représentant au Congrès, Stoke. L'impression est que Stokes échappera à la pénalité.

Sénat—La résolution d'enquête de M. Sumner sur la vente d'armes a été toute la séance. La discussion a été fort aigre, et il a été soutenu surtout par les sénateurs républicains. Pas de vote.

Chambre—M. Frelinghuysen rapportant un bill pour le rappel du droit sur le thé et le café, a dit que le comité avait reçu des voix et moyens était opposé au rappel.

Washington, 14—La commission anglo-américaine [illegible] décidé dans l'affaire de Thomas Sterling qu'aucune indemnité n'est due pour des propriétés personnelles détruites ou enlevées par les armées des Etats-Unis, pendant une opération [illegible] [illegible] [illegible] avec quelques actes, autorisés par l'ordre de destruction et de pillage par les soldats, sans preuve d'appropriation par les Etats-Unis. Dans de telles circonstances, il n'y a pas de fondement pour une réclamation valide contre les Etats-Unis.

Washington, 15—Il y a eu vif débat au Sénat sur la résolution de M. Sumner pour examiner les ventes d'armes faites aux agents du gouvernement français. MM. Conkling, Morton et d'autres républicains de Grant disent qu'ils dénoncent la résolution comme une attaque contre l'administration.

M. Sumner a dit que c'était pour purger le gouvernement des Etats-Unis du soupçon entretenu en Allemagne, qu'il a gouvernement agi en France. M. Sumner a proposé un long discours montrant que le gouvernement des Etats-Unis a vendu des armes à Richardson, représentant Remington & fils, comme agents du gouvernement français. M. Remington a payé plus que notre gouvernement n'a reçu.

Wilson, Harlan et Conkling ont défendu l'administration et assuré que le département de la guerre avait rendu compte au Trésor de toutes les armes vendues, et reconnu que Remington et Richardson ont agi pour le gouvernement français.

TEMPÉRATURE.

Probabilités—La hausse du baromètre s'étendra probablement jeudi, au Nord-Est, sur le Golfe, et les Etats du Sud Atlantique. Un beau temps prévaudra dans les Etats du Sud et du Golfe, excepté sur la côte méridionale à l'Ouest du Texas, où l'on prévoit des vents d'Est et un temps couvert.

NOUVELLES DIVERSES.

Galveston, 14—La ville est remplie d'étrangers accourus de toutes les parties de l'Etat pour voir la parade des Chevaliers de Momus, qui a eu lieu hier soir, à 9 heures. Les rues étaient foulées de monde et la parade a eu un grand succès. Le sujet représenté était : "les plaisirs de l'imagination" en 9 tableaux.

New York, 14—L'officier qui a détourné, dit-on, les fonds du chemin de fer du Delaware, a été arrêté à Savannah et l'argent a été retrouvé.

Le maire Hall, qui est acquitté, fera un procès en diffamation.

Le ticket de la réforme a balayé Staten Island.

Plusieurs motions pour mettre de côté l'accusation contre Stokes ont été refusées. Le juge et le juri examineront la question de l'illégalité du Grand Juri après avoir entendu les témoignages et les arguments.

Chicago, 14—Il y a eu une tempête terrible dans le voisinage de cette ville. Le mercure est tombé de 40 degrés en 3 heures. L'ouragan était accompagné d'une neige aveuglante tant elle était épaisse. On rapporte que plusieurs personnes sont mortes de froid. Les trains de cette division du chemin central de l'Illinois sont tous pris par la neige. Le thermomètre de matin marquait 15 degrés. On croit au rapport d'après lequel Spotted Tail et sa bande sont morts de froid, mais la prostration du télégraphe par la tempête, empêche la vérification du fait.

St Paul, 14—La plus forte neige de la saison est tombée cette nuit. Le mercure est descendu au-dessous de zéro. Tous les chemins de fer de l'Ouest sont bloqués par la neige. On craint que les 35 Canadiens de l'expédition hydrographique du colonel McHob, partis de Duluth pour le Lac Supérieur, n'aient péri. Les dernières nouvelles reçues d'eux sont du 17 janvier. Ils étaient alors sur un bateau non ponté, avec le lac plein de glace et au milieu de la tempête.

Savannah, 14—John Cannon qui s'est enfui de Scranton, Pa., avec $80,000 a été arrêté à bord du steamer Magnolia, de New-York. On a retrouvé la [illegible].

L'élection annuelle des officiers du chemin de fer du Golfe et de l'Atlantique a eu lieu aujourd'hui. L'ancien bureau a été réélu.

La proposition de prolonger le chemin jusqu'à Mobile est vue avec beaucoup de faveur, mais elle a été différée.

Mobile, 14—Le Bureau de Mobile [illegible] D. C. Bagy, [illegible] du général Horace Porter, de l'état-major du président, a été nommé député collecteur de la Douane à Mobile. Il était le [illegible] collecteur Miller et sa nomination a été dictée de Washington.

Norfolk, 14—Le steamer Victor, de la Nlle-Orléans, par la Havane, pour New York, est entré [illegible] pour des charbons.

Chicago, 14—Le contrat pour rebâtir l'hôtel du Pacifique a été signé. On pense que cette construction sera terminée le 1er janvier 1873, au coût de $1,000,000.

New-York, 14—Le comité de l'Association Protestante Américaine, de New-York, [illegible] de la [illegible] Washington. [illegible] [illegible] [illegible] National. [illegible]

New-York, 14—On dit que le traité relatif aux réclamations de l'Alabama devra être traduit en français avant que les puissances ne puissent examiner par les membres de la commission [illegible] [illegible].

Cette circonstance permettra à Charles Francis Adams, de revenir en Amérique pour [illegible] [illegible] de son père.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 14—Descendu, le steamer Emma, [illegible].

Memphis, 14—Temps [illegible].

Cincinnati, 14 fév.—[illegible] est élevé, la glace est lourde. La rivière [illegible] probablement [illegible].

On rapporte que le Washington peut être relevé et sauvé. Le steamer [illegible] probablement perdu. On [illegible] que la valeur de la cargaison n'excède pas $15,000. Les compagnies de la Nouvelle-Orléans avaient $10,000 sur le bateau.

St-Louis, 14—Il fait excessivement froid. Le temps devient [illegible] plus forte.

Cincinnati, 14—Le steamer Nashville, d'après toute probabilité, ne pourra être relevé. On dit que sa cargaison ne valait pas plus de $60,000. Le steamer était assuré pour $60,000 à la compagnie [illegible].

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 14 au soir—Coton plus [illegible]. Ventes 15,000 balles. Uplands 11 1/2 à 11 3/4. Orléans 11 1/2 à 11 3/4.

Londres, 14, au soir—Consolidés 92 3/4. Bonds [illegible].

Paris, 14, au soir—Rentes 56 75.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 14—Coton calme. Ventes 300 balles. 22 7/8. Orléans 23 1/4.

New-York, 14, au soir—Argent facile à 5 pour cent. [illegible] Or 110 1/8 à 1/4.

Memphis, 14—Coton plus ; mid. 22.

Mobile, 14—Coton plus [illegible] ; basses à 21 1/2. Stock 69,[illegible] balles.

Savannah, 14—Coton calme, mais ferme; middling 21 1/2 à 21 3/4. Stock 75,094 balles.

Galveston, 14—Coton plus et [illegible]; Bon ordinaire 20 1/2. Stock [illegible] balles.

(*Dépêches d'hier soir.*)

New York, 14—Une dépêche de Londres dit : Nul cabinet anglais continuant à négocier sur le traité de Washington, tel qu'il se compose, ne pourrait durer 24 heures. C'est pourquoi l'arbitrage est fini, à moins qu'on ne puisse s'accorder d'une autre manière et régler le différend par des négociations diplomatiques indépendantes du traité.

New York, 14—Il y a 9,250,000 boisseaux de blé en magasin ou en [illegible] à Chicago.

Le gouverneur de Nebraska [illegible] la convocation d'une session extraordinaire de la Législature, convocation faite par l'orateur du Sénat pendant l'absence du gouverneur.

Sir Edward Thornton ne redoute aucun trouble sérieux entre l'Angleterre et l'Amérique à propos du traité de Washington.

Washington, 14 février—Peter N. Washington, assistant-secrétaire du Trésor sous le président Pierce, est mort à l'âge de 71 ans.

Cincinnati, 14—Le steamer Nashville, quand il a coulé hier soir, était chargé de 40 tonneaux de groceries et de meubles, d'une valeur de $125,000; avec une assurance de $100,000 à Cincinnati.

Le bateau qui valait $30,000 et qui était assuré pour $20,000, appartenait à Henry Hart, capitaine, et à James Mack et Robert Rennels. Il devait partir aujourd'hui pour la Nouvelle-Orléans.

New-York, 14—Arrivé à Aspinwall le vapeur Ville de Paris.

Paris, 14, midi—Rentes 56.50.

La [illegible] à Toulouse.—On nous adresse de Toulouse, où est né ce ménétrier le ténor Michot, les détails suivants sur ses débuts :

M. Michot arriva, précédé de je ne sais plus quelle réputation de martyr de la réaction. On le porte en triomphe. Il ouvre la bouche, la salle éclate en applaudissements. C'était une protestation. De qui, contre qui, et pourquoi?

Or, la [illegible] faite, chacun s'en fut coucher, [illegible] deux jours après, et en la salle, avait-il chanté faux? Était-il moins applaudi que le premier jour? Point du tout. [illegible] ni plus ni moins vulgaire que Faure, sa voix n'a ni plus ni moins étendue et l'on a sifflé. Et la police a mis à la porte un des manifestants obstinément comme elle l'aurait fait d'un des applaudisseurs enragés de la veille si elle l'eût jugé à propos.

—L'Académie des beaux-arts a procédé [illegible] remplacement la place laissée vacante dans la section de musique, par suite du décès de M. Auber.

M. Victor Massé a été élu dès le premier tour de scrutin par 20 voix sur 35 votants.

Tant mieux pour M. Victor Massé tant mieux aussi pour l'Académie.

— Deux députés, qui ont des fermes en Normandie, causent agriculture.

Un de leurs collègues s'approche d'eux; naïvement : Mais à propos de quoi il passionnait.

— Pardon ! leur dit-il, c'est là un sujet de conversation trop élevé pour moi.

— L'agriculture?... allons donc! il n'y a pas de question plus terre-à-terre!

— On cause des dernières élections :

— Pour qui avez-vous voté? demande-t-on à Caline.

— Est-ce que je le sais? puisque le vote était secret!

—Le scène se passe dans le sanctuaire.

—Mon ami, demande Victor à Paul, les jours d'émeute, quand on tire des coups de fusil dans la rue.... qu'est-ce qu'on fait?

—On s'en.... va! déclare le disciple en brandissant son parapluie.

Décédé, mercredi 14, à 10 heures et demie A. M., C. J. BORTAND, à l'âge de [illegible] ans, natif de [illegible], France. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI JEUDI, à 4 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, [illegible] rue Frenet, entre Notre-Dame et Julia.

Décédé, le 14 février, à l'âge de cinquante-cinq ans, MICHAEL ROCH, natif du département des Hautes Pyrénées, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 3 heures. Le corps est exposé rue [illegible], entre Royale et Bourbon.

Décédé, hier matin, à 11 heures, à l'âge de 55 ans, JOSEPH GUENOT, natif de Poinson (Haute-Marne), France, et habitant de cette ville depuis 33 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, à l'enterrement, qui aura lieu ce matin, à 11 heures précises. Le corps est exposé rue Dauphine 36, entre St. Pierre et Toulouse.

De la part de sa veuve.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de feue ELMIRE GARBANNE, sera célébrée JEUDI 15 du courant, à 8 heures du matin, à la Cathédrale St. Louis.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. 11 fév—2t

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17.........CHARTRES.........17

A. BROUSSEAU & CO.

IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail, de :

Tapis anglais et américains, Toiles cirées, toile cirée de table et de parquet, Nattes, Couvertures de tables et de pianos, Descentes de table, en carrés et en coin, Stores de fenêtres et nacelles, Broderies, [illegible], Terries, Reps, Damas de soie et de laine, Crin, Corail, [illegible], Mantelets, Surtouts, [illegible].

[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

NOUVELLE MACHINE A COUDRE —DE— WHEELER & WILSON.

[illegible] machines vendues dans cette ville. [illegible] l'Exposition pour la [illegible] Prix. [illegible] [illegible] rue du Canal.

Louisiana Cotton Manufactory—Nouvelle-Orléans, le 14 février 1872—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le JEUDI, 15 du courant, à 7 heures du soir, au No [illegible] de la rue Carondelet.

GEO. MERRILLIAT, Secrétaire.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible] GRANDE LOGE DE LA LOUISIANE [illegible]

L. MAGENDIE, secrétaire.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Les Membres de la Resp. LOGE ORUS [illegible] [illegible] au local ordinaire à 10 heures [illegible] GRANDE LOGE DE LA LOUISIANE [illegible] [illegible].

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible]

[illegible] LEHMAN, Secrétaire.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible]

Grand [illegible] Déc est.

[illegible]

ENCAN POUR DAMES, PAR CHERBONNAY & PARIS, Encanteurs.

[illegible] JEUDI, [illegible] SANS RÉSERVE

La SUBNOTEE, Coin Bourbon et Ursulines.

GANTS. GANTS.

RÉDUCTION SÉRIEUSE.

GANTS DE PEAU système JOUVIN. [illegible]

SAMUEL T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

COUVENT DE ST. JOSEPH, [illegible] des rues St. Philippe et Clairborne.

FOIRE

au profit des Orphelins et de l'Education [illegible] à ODD FELLOWS' HALL, le LUNDI de Pâques, 1er avril.

151 LIQUIDATION POSITIVE ET SANS RÉSERVE DE LION & PINSARD 151 et 153, Rue du Canal, (A CÔTÉ DE HOLMES) Vente au comptant.

GANTS DE PEAU!

CHEMISES FRANÇAISES POUR HOMMES.

ARTICLES DE FANTAISIE.

GUÉBLÉ & NIPPERT

127.........Rue du Canal.........127

ont en magasin un magnifique assortiment de GANTS DE PEAU!

Gants, véritables Jouvin, garantis, Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, [illegible] bonne qualité à 75 cents la paire, [illegible] [illegible].

POUR MESSIEURS

Gants peau blancs à $1 et $1 la paire, Chemises, devant toile, à $27 et $2 la douzaine, Chemises, toute toile, à $30 et $3 la douzaine, Assortiment de faux cols faits français, à $3 la douzaine, au choix, Cravates blanches, mouchoirs, bretelles, caleçons, chaussettes, parapluies, &c., &c.

Le tout à des prix défiant toute concurrence! [illegible] le public en général est respectueusement invité à venir examiner notre stock.

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE PERFECTIONNÉE DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES.

[illegible]

[illegible] WM. N. COOPER & CO.

La Maison C. ROUYER, Pour le Galvanisme, la Dorure ET LE BRONZE. Fondée à la Nlle-Orléans en 1855. [illegible]

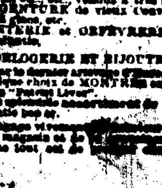

M. C. ROUYER, fondateur du Galvanisme à la Nouvelle-Orléans, remercie le public et [illegible]

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

[illegible]

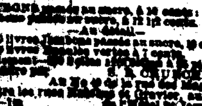

C. ROUYER vient de recevoir des meilleures manufactures d'Europe un assortiment de LUNETTES et de PINCE-NEZ de toute qualité [illegible]

[illegible] Achat de Vieil Or et d'Argent aux prix les plus élevés de la place.

DIVERS.

100 barils HARICOTS ROUGES (Red Kidney) [illegible] [illegible] LOUIS [illegible] [illegible] [illegible] J. J. SNIDER & CO.

J AMBONS [illegible] [illegible] [illegible]

AVIS.

L E soussigné ayant acheté l'intérêt de son associé [illegible] [illegible] L. ROCA.

Instruments de Chirurgie FABRIQUÉS PAR GEO. TIEMANN & CO.

[illegible] a été exposé à la dernière Foire de l'Etat et a reçu le PREMIER PRIX. [illegible] NOUVEAUX INSTRUMENTS [illegible] aux prix de New-York.

FREDERICHSON & HARTE, PHARMACIENS, Rue du [illegible] de la rue du Canal, Baronne Touro.

L AMPE DE "ORIENT SAFETY LAMP" [illegible] COMPAGNIE D'HUILE SEPTOLINE, [illegible] rue Dauphine.

La meilleure découverte de Dunbar

EAU MINÉRALE [illegible]

[illegible] CHARLES TROUILLY, [illegible]

Avis aux Consommateurs,

[illegible]

J.A. D'HEMECOURT. Henri CHAURANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs de A. TURPIN (RED STORE).

93... Rue Vieille-Levée... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médailles avec [illegible] Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

[illegible] d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS RAFINÉS.

[illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible]

H. CHAURANT & Co., RED STORE,

93.........Rue Vieille-Levée.........93

CHEZ LION & PINSARD, 151 et 153, Rue du Canal, A CÔTÉ DE HOLMES.

C HEMISES devants toile à $25 la douzaine. Caleçons toile à $20. Caleçons percale, unis et croisés à $11. Faux cols Florence et autres au choix à $2 75. Gants Jouvin à $1.75. Cravates, grand choix, depuis 25 cts. Parfumerie française aux prix coûtants.

LION & PINSARD, en liquidation.

HEBERT & Cie., [illegible] RUE DE CHARTRES (Coin Bienville.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.

V IENNENT de recevoir un magnifique assortiment de LIVRES POUR ÉTRENNES, LIVRES DE PRIÈRES, [illegible] Nacre, Ivoire, [illegible] Velours, [illegible] CHOCOLATS-BONBONS [illegible] GUÉRIN-BOUTRON & MASSON, à Paris. [illegible] ALMANACHS de toutes sortes.

Astrologue. MADAME ROSS, La merveilleuse Astrologue d'Europe, Au No 40 de la rue Dauphine.

E ST revenue à la Nlle-Orléans, et ses anciens amis peuvent la consulter [illegible] MADAME ROSS [illegible] No 40 de la rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti. Mme ROSS.

[illegible] 00 DE PRIX.

La Sixième Grande Foire d'Etat —De— L'Association de la Foire Industrielle et Agricole —De— La Louisiane

Aura lieu au "Fair Ground" DANS LA VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS Les 26, 27, 28, 29 et 30 Avril 1872.

L ES Exposants de toutes les parties de l'Amérique sont invités à envoyer leurs produits. [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES,

130.........RUE DU CANAL.........130

Bâtisse Touro.

D E l'avis de tous ceux qui ont comparé les eaux [illegible] [illegible] Fontaine Avetique à celles qui se vendent à New-York, Philadelphie, etc., [illegible]

FRIE[DRICHSH]ALL BITTER WATER, VICHY, SELTERS, CONGRESS, EMPIRE, HATHORN, BLADON, BLUE LICK, GEYSER, GETTYSBURG, MAGNETIC, PULLMAN, SOUR LAKE, WHITE SULPHUR, etc., etc.

[illegible] DÉPOT DES EAUX MINÉRALES, No 130 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, [illegible] FREDERICHSON & HARTE. Pharmaciens et marchands de produits chimiques

Grand Déballage de Beaux Meubles Au coin des rues Dauphine et Conti.

M EUBLES pour chambres à coucher, en bois [illegible] M. P. DEJAN [illegible]

PIANOS.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16.........RUE ROYALE.........16

[illegible]

Pianos. [illegible] Pianos.

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE

[illegible] Rue Royale [illegible]

I MPORTATEURS DE PIANOS [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, GA[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS, 121 & 123 Rue de la Vieille-Levée

[illegible] RU VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

FIRE WORKS: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans [illegible] A. SAULET, Secrétaire.

St-CYR FOURCADE, PHARMACIEN, COIN CANAL ET REMPARTS.

R EÇOIT continuellement par chaque steamer d'Europe, [illegible] PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES, EAUX MINÉRALES, CHOIX DE PARFUMERIES [illegible] BLANC DE PERLE, BLANC [illegible], ROUGE et FARDS de Toute, BANDAGES, ÉPONGES, BROSSES, PEIGNES, BOITES A HOUPPES, etc. PRIX RÉDUITS.

REDMOND B. MANNION, No 20, Rue Carondelet,

F AIT avancer aux voyageurs [illegible] MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres, [illegible] [redacted]

O N demande un associé pouvant disposer d'un capital de 700 à 800 piastres [illegible] M. Philippe Rey, rue Dumaine No 8.

PENSIONNAT ET EXTERNAT PROTESTANT DE DEMOISELLES, TENU PAR Mesdemoiselles CHARBONNIER. Ancienne Pension NIEMAN-ALLEMAYER, de Paris, 36 Rue [illegible], Ville de New York, [illegible] Classes de français pour dames [illegible].

172 - - - Rue du Canal - - - 172

U N LOT DE LINGE IMPORTÉ [illegible] au No 172 de la rue du Canal.

G. MONIE, Coiffeur de Dames et Manufacturier de Perruques, 84 RUE ROYALE, Coin Bienville. Nouveau magasin de cheveux, chignons et nattes, parfumeries, fleurs, articles de Paris. [illegible]

F. GONTHIER, MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

24.........rue St-Charles.........24

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis [illegible] ART DE LA COUPE [illegible]

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu.

C ES TUILES, qui sont faites à la Nlle-Orléans de la meilleure terre [illegible] C. W. PATTEN. [illegible] Upper Line.

1872 DIRECTORY 1872 DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

A Vendre, aux Bureaux des Éditeurs, SALLE 2, No 5 du Commercial Place. [illegible] Southern Publishing Company.

Cuisinière.

O N demande une CUISINIÈRE BLANCHE [illegible] au No [illegible] de la rue des Remparts.

Cuisinière.

U NE BONNE CUISINIÈRE trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant [illegible] Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Demande d'Emploi.

U N FRANÇAIS [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

[illegible] MECHANICS & TRADERS' [illegible]

[illegible] C. S. MONTAGUT.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 FÉVRIER.—CLASSE No 38.

[illegible] 49 20 31 73 47 18 48 50 15 55 25 61 75 62

[illegible] CHARLES T. HOWARD, [illegible] Compagnie.

La Machine à coudre —DE— GROVER & BAKER

[illegible] HUIT MACHINES [illegible] SEULE MÉDAILLE [illegible]

Au No 182 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

86.........ROYALE.........86

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

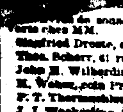

La maison J. A. PERIER vient de recevoir un choix considérable de PIANOS des meilleures [illegible] [illegible]

L A Société qui a existé jusqu'à ce jour entre les [illegible] LABATUT & PECOT [illegible] EMILIE J. LABATUT. A. A. PECOT.

A LA MAISON DE DEUIL,

87.........RUE BOURBON.........31

On trouvera en tout temps, une variété de MARCHANDISES NOIRES, Telles que : CREPONS, BOMBAZINES, ETAMINE, BARATHE, &c. COIFFURES DE DEUIL, ALEX. LABRY.

L E Dr. J. ST-CLAIR FERRIS, Agent général [illegible] Vin de Vie de Genièvre anglais et de l'Eau-de-vie aromatique de Warner. [illegible]

SCIERIE VARIETY A VAPEUR SMITH & DONNELLY, Propriétaires. [illegible] PRÉPARATION du bois de charpente [illegible]

LIBRAIRIE DE ROUX-REY

20, Rue Royale.

R EÇU par les derniers arrivages, un choix [illegible] LE CABINET DE LECTURE [illegible] FOURNITURES DE BUREAUX. [illegible] CARTES A JOUER [illegible]

MIRAMON,

Marchand de toute espèce de Meubles, Nos 99, 101 et 103 de la rue de Chartres, Nlle-Orléans.

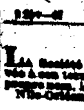

A constamment en magasin un assortiment de bois de lits [illegible] [illegible]

[illegible] Louisiane, [illegible] Nouvelle-Orléans, 3 février 1872. [illegible] chez MM. Siegfried Droste, coin Commune et Claiborne. Theo. Scherr, 61 rue Dumaine. John H. Wilberding, 491 rue Royale. H. Weber, coin Prieur et Bienville. F. T. Thormeyer, 72 rue de Chartres. J. J. Weckerling, 31 rue Dumaine. Jacob Moshoyed, coin Orléans et Tonti. Johann Vagts, coin Louisa et Bons Enfants. Wm. Frommeyer, 224 rue Tonti.

CAFÉ, POSTE AUX HUITRES, COIN TOULOUSE ET DAUPHINE.

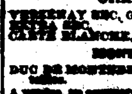

M. F. PLANELLAS [illegible] [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS MERMILLIOD, Dentiste [illegible] [illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 1[illegible] rue Dauphine, [illegible]

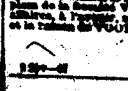

Avis.—La Société existant ci-devant entre J. A. D'HEMECOURT & F. DEGUILHEM [illegible] J. A. D'HEMECOURT, F. DEGUILHEM.

MM. J. A. D'HEMECOURT et L. E. RENAUD [illegible] VOORHIES & AUDLER [illegible] E. VOORHIES, EDW. AUDLER, L. E. RENAUD, J. A. D'HEMECOURT.

Avis.

L A Société E. BORDELON & CO. étant [illegible] E. BORDELON, No 42, rue Vieille Levée.

CHAISES.

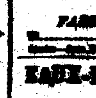

CHAISES faites au Pénitencier du Kentucky, à Frankfort (Etat du Kentucky), à vendre, par l'agent, sur le marché de la Nouvelle-Orléans. WASHINGTON MORTON, Au No 121 de la rue Gravier.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] Vieille-Levée.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC —ET— CHAMPAGNE.

[illegible] G. H. MUMM & CO., CHAMPAGNE: VERZENAY SEC, Grandes et demi-bouteilles, [illegible] CARTE BLANCHE. MONTEBELLO: DUC DE MONTEBELLO, [illegible] WASHINGTON MORTON, [illegible] rue Gravier.

CHARBON! CHARBON!

C. TYLER.

[illegible] Vente du charbon de [illegible] [illegible]